

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de juin en l'an deux mille deux, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :       **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Sylvain Boulianne  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 19 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Session régulière du 7 mai 2002
- 3) Comptes à payer
- 4) Recettes & dépenses
- 5) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Recettes et dépenses
  - Mandat d'un vérificateur
  - Tarification 2002/2003
  - Prévisions budgétaires 2002/2003
- 6) Demande d'aide financière
  - Projet «Jonction Jeunesse»
  - Coopérative Jeunesse de services de Sainte-Croix
- 7) Comité du sentier pédestre
  - Nomination & aide
- 8) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Congrès de l'ACSIQ (01 au 4 juin 2002)
  - Programme d'intervention intégrée (risques biologiques)
- 9) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (21 mai 2002)
    1. Dossier Blouin & Frères
    2. Dossier Patrick Drouin
    3. Dossier Claude Picard
    4. Autres informations
  - Adoption du règlement numéro 311-2002
  - Projet de modification du RCI numéro 115-2001 (relatif aux boisés)
- 10) Salle de quilles de Sainte-Croix
  - Appel d'offres pour location
- 11) Réfection de voirie à la rue Bédard
  - Honoraires professionnels # 2 (Roche ltée)

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

- Mandat pour plans et devis (option 2)
- 12) Voirie – Soumission(s)
  - Rapiéçage des chemins et rangs 2002
- 13) Réseau d'éclairage public – Déplacement du poteau près de la caserne incendie
- 14) Station de traitement des eaux usées
  - Soumission(s) dégrilleur
  - Honoraires professionnels (budget supplémentaire)
- 15) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix
  - Améliorations locatives (secteur nord de la rue Lafleur) non autorisées par la municipalité
  - Aménagement paysager du côté nord de la rue Lafleur vs budget
- 16) Varia
  - Demande de certificat d'autorisation auprès de l'environnement
  - Programme Placement Carrière-Été 2002

Période de questions  
Levée de l'assemblée

### 148-2002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### 149-2002 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2002

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 7 mai 2002, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### 150-2002 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE MAI 2002 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 28 AVRIL 2002 AU 25 MAI 2002	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,225.52
	ADMINISTRATION	1,945.51
	SECRÉTAIRE TEMPORAIRE	1,092.00
	BRIGADIÈRES	1,878.21
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	2,011.65
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,692.80
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,961.38
	AIDE EN URBANISME	66.40
	CONCIERGE	1,284.58
	POMPIERS VOLONTAIRES	775.70
	MONITEURS & MONITRICES	864.50
	COORDONNATRICE LOISIRS	499.19
	MAINT. TERRAIN DE JEUX	804.62
	POLYVALENTE	457.58
	BIBLIOTHÈQUE	47.16
AVANTAGES SOCIAUX	3,122.79	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>24,729.59</b>	

### COMPTES PAYÉS DE MAI 2002 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RÈGL. INTÉRÊTS 101-82 & 245-98	3,135.64
	RÈGL. 10-1996 (CAP. & INT.)	3,055.05
	RENFOUEMENT COMPTE 02-20	10,000.00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX	AVANCE DE FONDS MAI 2002	80,000.00

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002**

FILTRUM INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	300.33
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS 217-95	2,052.15
FORTIER 2000 LTÉE	RÉPARATION RUE DU BATEAU (TUYAU D'ÉGOUT)	851.53
F.T.Q.	REMISE DE AVRIL	40.00
GROUPE SCOUT POINTE-PLATON INC.	AIDE FINANCIÈRE MAI 2002	63.00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	810.03
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	114.39
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1,100.86
	STATION STE-CROIX	1,327.63
LALIBERTÉ CLÉMENT	REMB. TAXES 2002	18.63
LEMAY JEAN-PAUL ET ALS	REMB. TAXES 2002	7.82
LES MAGASINS KORVETTE LTÉE	PAPETERIE LOISIRS	16.17
LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION	RÈGL. 10-1966 & 15-1968 (INT.)	1,412.82
LIBRAIRIE TOME UN INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	802.34
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	124.82
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	66.98
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	80.04
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	312.49
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	21.35
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE AVRIL	4,536.42
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRE DE L'URBANISTE	1,162.87
PETITE CAISSE (MARIE-CLAUDE)	RENFOUEMENT DE DÉPART	250.00
RAY-CAR	CONCASSÉ	87.10
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVEC ASS. AVRIL	1,869.26
	REMISE SANS ASS. AVRIL	1,448.11
ROCHE LIMITÉE, GROUPE-CONSEIL	HON. PROF. # 1 RÉF. RUE BÉDARD	1,150.25
ROLEM	FILMS & RENF. TROUSSE PREMIERS SOINS	185.86
SERRES LAMBERT ENR.	FLEURS COMITÉ EMBELLISSEMENT	220.02
SOC. CONS. MILIEUX HUMIDES DU QUÉBEC	REMB. TAXES 2002	131.41
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	115.09
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE AVRIL	228.95
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	72.53
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX 926-3494	617.94
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	80.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	85.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	78.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	81.65
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	81.00
	ESCOMPTE	-1.95
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	3,560.48
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>121,837.06</b>

**COMPTES À PAYER DE MAI 2002**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AMBULANCE 2522 INC.	TRANSPORT POMPIER MARIN LAFLEUR (REMB. PAR SOPFEU)	216.00
ASCENSEURS THYSSEN-KRUPP	ENT. FÉVRIER, MARS & AVRIL 2002	465.84
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RÈGLEMENT # 249-1998 (INT.)	4,538.86
BERGERON RENÉ	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION	51.75
BÉTON LAURIER INC.	RÉP. CONDUITE ÉGOUT (BATEAU)	207.05
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	294.75
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	6.00

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	REMB. F/ROULEMENT TERRAIN ROY	8,100.00
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	LOCATION PALESTRES H-2002	292.28
	LOCATION GYMNASSE H-2002	822.73
CORPORATE EXPRESS	IMPRIMANTE URBANISME	241.54
CRÉATIVITÉ L. LALIBERTÉ	PAPETERIE LOISIRS	5.70
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE JUIN 2002	1,669.53
DESROCHERS ALICE	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	82.28
DESSUREAULT, LEMIRE & ASS., C.A.	VÉR. COMPTABLE EXERCICE 2001	6,843.99
DOCUMENT EXPRESS	REPRODUCTION PATRIMOINE	501.45
ENVIROFLEX	POMPER STATION RUE LAFLEUR	241.55
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	RÉP. RUE HAMEL & CÔTE À MOGÈNE	64.41
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT P'ÉGOUT	21.96
	MISE À JOUR « LE RÈGLEMENT MUNICIPAL »	160.50
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS ATELIER TRAVAIL (GRIEFS)	53.35
	FRAIS DE DÉPLACEMENT	52.76
	CONGRÈS	
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	45.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	10.35
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	39.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	48.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	45.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	66.88
	ESSENCE CAMION INCENDIE	4.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	26.00
HYDRO-QUÉBEC	USINE E/POTABLE	1,837.07
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	L'AVIS MUNICIPAL # 8	178.29
	CARTES D'AFF. (ROGER LACAILLE)	51.76
LAGACÉ MARIE-CLAUDE	FRAIS FORMATION LOISIRS	12.58
LAROCHE GUY	FRAIS DE DÉPLACEMENT CONGRÈS	424.04
LE JOURNAL DE QUÉBEC	PUBLICITÉ MARCHÉ AUX PUCES	19.33
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC (SALLE DE QUILLES)	196.69
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	21.35
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	78.97
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	435.48
LIGNES SUR PAVÉ DANIEL NADEAU	CONTRAT LIGNAGE RUES	3,858.81
	ESCOMTE SUR FACTURATION	-115.76
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	CONTRAT PELOUSE 2002 (5 VERSEMENTS)	9,477.10
LS.PHILIPPE ROUTHIER LTÉE	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	80.39
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	RÉP. CHEMIN EN GRAVIER	848.98
MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	13.10
MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE	HON. PROF. SALLE DE QUILLES	805.18
MRC DE LOTBINIÈRE	PERMIS ET CERTIFICATS	45.80
OPTION CAMÉLÉON	FORMATION MONITEURS	783.12
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES, RADIO, PAPETERIE URB & FRAIS IMM.)	49.83
PETITE CAISSE (FRANCE LEMAY)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	84.55
PG SYSTÈMES D'INFORMATION	INSTALLER RÉSEAU URBANISME	143.78
	SÉMINAIRE 2002 (3 INSCRIPTIONS)	431.34
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	654.68
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PRODUITS CHIMIQUES	1,473.20
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	59.04
	PIÈCES & ACCESSOIRES	177.35
	PIÈCES & ACCESSOIRES	51.32
	PIÈCES & ACCESSOIRES	78.91
	PIÈCES & ACCESSOIRES	237.68
	RÉSERVOIR À AIR PORTATIF	72.41
	CRÉDIT PIÈCES & ACCESSOIRES	-11.48



**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002**

RAY-CAR	CONCASSÉ	391.73
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	CONTRAT DÉCHETS JUIN 2002	7,689.05
SERRES LAMBERT ENR.	FLEURS COM. D'EMBELLISSEMENT	124.10
SERVICES BUROCOM	CONTRAT SERVICE PHOTOCOPIEUR	100.96
	POUDRE PHOTOCOPIEUR	100.07
SIFTO CANADA INC.	SEL U E/POTABLE	2,169.30
ST-EX LTÉE	PAPETERIE LOISIRS	69.56
	PAPETERIE	518.00
	PAPETERIE	25.84
	PAPETERIE URBANISME	55.44
	PAPETERIE	11.33
SOCCER ZONE INC.	ACC. POUR SOCCER ( REMB. PAR CLUB SOCCER)	1,473.47
SOUDURE STE-CROIX ENR.	CHARIOTS À TABLES (C/COMM.)	349.67
	ACHAT DE FER POUR CHARIOTS	31.28
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	PRODUITS D'ENTRETIEN	8.63
TÉLUS QUÉBEC	U E/POTABLE	499.32
TRANSCONTINENTAL	APPEL D'OFFRES (TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT)	444.11
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	66.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	84.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	84.00
	DIESEL KUBOTA	16.00
URBATIQUE INC.	COPIE & CONVERSION RÉGL.	230.05
	CONTRAT (ASS. URB. AM.) 3MOIS	575.12
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>62,973.43</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>209,540.08</b>

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 019-2002 À 020-2002

151-2002 **RECETTES ET DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 31 mai 2002 de la municipalité est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

152-2002 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE MAI 2002 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 28 AVRIL 2002 AU 25 MAI 2002	GÉRANT D'ARÉNA	2,456.00
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	238.24
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	837.58
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	234.78
	AVANTAGES SOCIAUX	505.39
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4,271.99</b>

**COMPTES PAYÉS DE MAI 2002 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH	COUTEAU AIGUISÉ	27.61
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DENEIGEMENT CÔTÉ ARÉNA & SORTIR GLACE	289.86

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002**

HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2,013.14
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AVRIL	2,551.37
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVEC ASS. AVRIL	989.93
	REMISE SANS ASS. AVRIL	705.53
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	18.49
	ACHATS RESTAURANT	36.92
	ACHATS RESTAURANT	7.84
	ACHATS RESTAURANT	23.00
	ACHATS RESTAURANT	6.51
	CREDIT RESTAURANT	-14.55
	ACHATS RESTAURANT	10.66
	ACHATS RESTAURANT	4.71
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AVRIL	211.68
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX	197.02
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7,079.72</b>

**COMPTES À PAYER DE MAI 2002**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
LACROIX DENIS	FRAIS DE CONGRÈS	676.29
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	CONTRAT PELOUSE 2002 (5 VERSEMENTS)	346.05
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE MAI 2002 (DÉJÀ IN- CLUS AUX SALAIRES 531.75)	
	TIMBRES & PHOTOCOPIES	115.12
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	10.91
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	CONTRAT DÉCHETS MAI 2002	131.07
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,279.44</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>12,631.15</b>

153-2002

**RECETTES ET DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 31 mai 2002 pour le centre culturel est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

154-2002

**MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accorder le mandat de vérification des registres du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. au 31 mai 2002, à Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. pour le prix de 1,190. \$ (en sus des taxes).

155-2002

**TARIFICATION 2002/2003**

<u>LOCATION DE GLACE</u>	<u>TARIF 2002/2003</u>	<u>NOTES</u>
<u>Hockey adulte</u>	105.30 \$ + taxes	
	140.00 \$ tx incluses	vendredi & samedi, après 23h.
<u>Hockey mineur L.H.M.B.</u> Pratique équipe extérieure L.H.M.T. (local) Tournoi Hock. Mineur Ste-Croix	95 \$ tx incluses	pour les joutes
	75 \$ tx incluses	
	65 \$ tx incluses	
	65 \$ tx incluses	
<u>C.P.A.</u>	85 \$ tx incluses	activités
	65 \$ tx incluses	
<u>Patin artistique libre (pour tous)</u>	3.00 \$/séance tx incluses	mercredi & vendredi 16h30 à 18h00

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

<u>Curling</u> (par joueur) saison	190 \$/personne tx incluses	lun. 19h à 23h
<u>Curling libre</u>	4.00 \$/personne tx incluses	vendredi 10h à 12h
<u>Hockey libre</u> (Adultes 18 ans+)	3.50 \$/séance tx incluses	vend. 13h30 à 15h
Hockey libre (17 ans et -)	2.00 \$/séance tx incluses	jeudi, 16h30
<u>Patinage libre</u> (pour tous)	Gratuit	

### LOCATION DIVERSE

### TAXES INCLUSES

<u>Casier aréna</u>	75 \$	
<u>Panneau publicitaire (4*4 pieds)</u>	70 \$	Panneau: au frais client
<u>Panneau publicitaire (4*8 pieds)</u>	140 \$	Panneau: au frais client
<u>Chronomètre (4X4)</u>	200 \$	Surface éclairée
<u>Bandes (4X6)</u>	350 \$	Par année, contrat de 3 ans
<u>Table</u>	4.00 \$/table/jour	
<u>Chaise</u>	0.40 \$/chaise/jour	

### LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 475,00 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
  - 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
  - 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
  - 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
  - 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales.
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Denis Lacroix à signer lesdits contrats de location.

156-2002

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2002/2003

Recettes :	198,410.00 \$
Dépenses de fonctionnement :	
Salaires :	121,685.00 \$
Administration :	24,950.00 \$
Aréna :	89,125.00 \$
Restaurant :	21,050.00 \$
Bar :	32,200.00 \$
Pro-Shop :	1,650.00 \$



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

Autres :	2,650.00 \$
Sous-total :	293,310.00 \$

Autres act. financières :

Transf. à l'état act. d'investissement	12,500.00 \$
TOTAL :	305,810.00 \$
DÉFICIT PRÉVU :	107,400.00 \$

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le budget présenté et le déficit prévu de 107,400.00 \$.

157-2002

### REMERCIEMENTS

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de transmettre nos sincères remerciements à monsieur Denis Lacroix pour son excellent travail accompli tout au cours de la dernière saison.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

158-2002

#### PROJET «JONCTION JEUNESSE»

**ATTENDU** les problématiques rencontrées dans la municipalité de Sainte-Croix, tels la violence et le vol;

**ATTENDU** la présence d'une école secondaire sur le territoire de Sainte-Croix;

**ATTENDU** le besoin de connaître les problématiques rencontrées par les jeunes de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** cette demande d'aide financière est conditionnelle (à vérifier) à l'acceptation de subvention;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de verser à Regroupement des jeunes de Lotbinière une somme de 200. \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la période de juin 2002 à février 2003.

159-2002

#### COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU QU'**une coopérative jeunesse de services s'établit à Sainte-Croix à l'été 2002;

**ATTENDU QUE** cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

**ATTENDU QUE** cette coopérative s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 17 ans résidant sur le territoire de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la création de la coopérative est initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu majoritairement de verser à Coopérative jeunesse de services de Sainte-Croix une somme de 200. \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2002 et que M. Jean Lecours siège sur le comité local.

### COMITÉ DU SENTIER PÉDESTRE

160-2002

#### NOMINATION & AIDE

**ATTENDU QU'**un comité sous le nom de «sentier pédestre» est formé par un groupe de concitoyens de Sainte-Croix afin d'entretenir un sentier pédestre à Sainte-Croix;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

**ATTENDU QUE** le sentier est sur les terrains appartenant à la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** ce groupe de concitoyens a entretenu le sentier pédestre durant l'hiver 2002;

**ATTENDU QUE** ce groupe désire réaliser des améliorations aux sentiers pédestres;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un projet s'adressant à toute la collectivité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 du Code municipal du Québec, la municipalité désire aider ce comité à la poursuite de leur objectif en leur accordant, et ce à titre gratuit, le prêt d'une salle à l'hôtel de ville pour effectuer une activité de financement;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de fournir l'aide citée au préambule et de nommer M. Jean Lecours pour agir et représenter la municipalité au sein dudit comité.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

161-2002

#### CONGRÈS DE L'ACSIQ (01 AU 04 JUIN 2002)

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'entériner que M. Guy Laroche, pompier, ait participer au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec lequel a été tenu du 1er au 4 juin 2002 à Sherbrooke.

Que les frais d'inscription au montant de 207.05 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle de 424.04 \$ a déjà été autorisée au participant pour couvrir ses frais d'hébergement, repas et ses déplacements.

162-2002

#### PROGRAMME D'INTERVENTION INTÉGRÉE (RISQUES BIOLOGIQUES)

**ATTENDU QUE** le programme en titre a pour objectif d'informer les milieux de travail des risques professionnels et des moyens de prévention à mettre en place contre les risques biologiques (VHA – VHB – VHC – VIH – Tétanos - Tuberculose);

**ATTENDU QUE** ce programme s'adresse principalement aux pompiers dans un premier temps et qu'il est géré par le Centre de Santé Paul-Gilbert;

**ATTENDU QU'UNE** rencontre a eu lieu entre les parties le 9 avril 2002, et que toutes sont intéressées à participer;

**ATTENDU QUE** les vaccins contre le tétanos et l'hépatite B sont nécessaires, et que le coût de ce dernier est de ± 65\$/unité;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater le Centre de Santé Paul-Gilbert à donner suite à ce programme pour nos pompiers et de procéder à la vaccination pour ceux désireux de le recevoir.

### URBANISME

#### RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (21 MAI 2002)

163-2002

#### DOSSIER BLOUIN & FRÈRES

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de rejeter la demande de Blouin & Frères, selon la recommandation U19-2002 du comité consultatif d'urbanisme.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

164-2002

### DOSSIER PATRICK DROUIN

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de rejeter la demande de M. Drouin, selon la recommandation U20-2002 du comité consultatif d'urbanisme.

165-2002

### DOSSIER CLAUDE PICARD

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de rejeter la demande de M. Picard, selon la recommandation U21-2002 du comité consultatif d'urbanisme.

### AUTRES INFORMATIONS

- Patrice Poulin : agrandissement de sa résidence
- Raynald Larochelle : vente de produits de la ferme

166-2002

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2002

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session du conseil de l'ex-municipalité du Village de Sainte-Croix, le règlement de lotissement portant le numéro 171-1991 fut adopté le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 171-1991 de façon à :

- **Modifier les normes minimales de lotissement pour un unifamilial jumelé localisé sur un terrain desservi par aqueduc et égout;**
- **Modifier les normes de lotissement pour les unifamiliaux jumelés dans la zone 09-H.**

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 15<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2002, le projet de règlement numéro 311-2002 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le 7<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2002 sur le projet de règlement numéro 311-2002 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 7<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2002, le second projet de règlement numéro 311-2002 portant sur les sujets mentionnés en titre et contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 7<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2002 relativement à ce règlement;

### **IL EST PROPOSÉ PAR :**

Jean Lafleur

### **APPUYÉ PAR :**

Sylvain Boulianne

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 311-2002 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT:**

**QUE** le règlement portant le numéro 311-2002 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 311-2002 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

167-2002

### PROJET DE MODIFICATION DU RCI NUMÉRO 115-2001 (RELATIF AUX BOISÉS)

La question du pourcentage de boisé à conserver lors d'une coupe pour des fins agricoles. Actuellement le règlement en vigueur stipule à l'article 3.6:

#### 3.6 NOUVELLES SUPERFICIES AGRICOLES

Le déboisement destiné à créer de nouvelles superficies agricoles à même une superficie sous couvert forestier est permis à condition que la superficie sous couvert forestier résiduelle représente au moins 10% de la superficie totale de chaque lot.

#### **PARTIE 1 - La question du pourcentage de boisé à conserver lors d'une coupe pour des fins agricoles.**

CHOIX :  10 %  
 30 %

La question du maintien d'une bande boisée à conserver en bordure des terrains forestiers voisins. Actuellement l'article 3.2 du RCI en vigueur stipule :

#### 3.2 BANDE BOISEE À CONSERVER EN BORDURE DES TERRAINS FORESTIERS VOISINS

Dans tous les parterres de coupe, incluant la coupe intensive à destins de création de nouvelles superficies agricoles, le maintien d'une lisière boisée doit être préservée en bordure de toute propriété voisine sous couvert forestier. Cette lisière boisée à être conservée est de 20 mètres, calculée à partir de la ligne de propriété, pour les propriétés d'une largeur supérieure à 117 mètres (2 arpents), de 10 mètres pour les propriétés d'une largeur égale ou inférieure à 117 mètres (2 arpents), et sera non requise lorsque les propriétés sont d'une largeur égale ou inférieure à 58.47 mètres (un arpent). Dans tous les cas, cette lisière boisée peut faire l'objet d'un prélèvement d'au plus 30 % des tiges de bois commercial par période de 10 ans.

#### **PARTIE 2 - La question du maintien d'une bande boisée à conserver en bordure des terrains forestiers voisins.**

CHOIX :  Maintien de la bande  
 Abandon de la bande

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de faire parvenir ce sondage à la MRC de Lotbinière.

### SALLE DE QUILLES DE SAINTE-CROIX

168-2002

#### APPEL D'OFFRES POUR LOCATION

Une (1) soumission reçue :

- Quill-O-Fun enr. Non recevable et non conforme.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de poursuivre la recherche d'un autre locataire dans ce dossier.

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE BÉDARD

169-2002

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 (ROCHE LTÉE)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à Groupe-conseil Roche Ltée la somme de 3496.76 \$, taxes incluses, relativement à l'étude préliminaire à la réfection de voirie de la rue Bédard, telle que plus amplement détaillée à la facture # 56383 datée du 14 mai 2002.

170-2002

#### MANDAT POUR PLANS ET DEVIS (OPTION 2)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires de Groupe-conseil Roche Ltée pour la préparation des plans et devis à la réfection de la rue Bédard, selon la nouvelle option indiquée à leur recommandation datée du 04 juin 2002 (structure de chaussée, pavage, bordures et 50 mètres de pulvérisation) et référant partiellement aux autres recommandations datées du 28 mai et du 22 février 2002.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

Prix de base : 4,200. \$, incluant la surveillance bureau  
Surveillance chantier (prix budgétaire) : 7,800. \$

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à une vérification par caméra des conduites d'égout.

### VOIRIE - SOUMISSION(S)

171-2002

#### RAPIÉCAGE DES CHEMINS ET RANGS 2002

Trois (3) soumissions reçues :

➤	<i>Pavage Chabot inc.</i>	49,884.62 \$
➤	<i>Les Entreprises Lévisiennes inc.</i>	52,026.96 \$
➤	<i>Ray-Car, Division de Sintra inc</i>	52,544.57 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Pavage Chabot inc. pour le prix de 49,884.62 \$, incluant toutes taxes.

172-2002

#### RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DÉPLACEMENT DU POTEAU PRÈS DE LA CASERNE INCENDIE

**ATTENDU** l'agrandissement de la caserne incendie à l'automne 2001;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'agrandir le stationnement et son entrée, en raison de la sécurité lors d'urgence;

**ATTENDU QUE** pour procéder, il est nécessaire de déplacer un poteau du réseau d'éclairage public;

**ATTENDU QUE** pour procéder à cet aménagement, nous devons suivre la procédure légale habituelle d'une dérogation mineure à notre règlement d'urbanisme, dès juillet prochain;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue de «Poly-Énergie inc.» pour le prix de 2,070.45 \$, en sus des taxes et imprévus, laquelle deviendra exécutable dès les procédures légales d'urbanisme acceptées et complétées pour le présent objet.

#### STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

173-2002

#### SOUMISSION(S) DÉGRILLEUR

Deux (2) soumissions reçues :

➤	La Cie Wilfrid Allen ltée	788 668.92 \$
➤	Métro Excavation	840 141.45 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**ATTENDU QUE** les prix obtenus sont très supérieurs aux estimations de ce projet;

**ATTENDU** la recommandation du «Groupe-conseil Roche ltée» de n'accepter aucune de ces soumissions, vu le contexte actuel dans le métier de la construction;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis de poursuivre dans le même sens;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de n'accepter aucune des soumissions reçues, et de libérer les soumissionnaires de leur engagement.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002**

174-2002

**HONORAIRES PROFESSIONNELS (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE)**

**ATTENDU** la résolution numéro 108-2000 fixant à 42 052. \$ les honoraires pour les plans, devis et étude préliminaire;

**ATTENDU** la résolution numéro 212-2000 fixant à 8 198. \$ les honoraires pour l'étude courantométrique;

**ATTENDU QUE** selon la demande de budget supplémentaire de Roche ltée datée du 21 février 2002, un transfert de 20 000. \$ est requis d'avec le budget de financement temporaire prévu d'origine à 28 000. \$, aux fins de couvrir les coûts réels des travaux d'ingénieries exécutés;

**ATTENDU QU'**un budget supplémentaire de 1 447. \$ est requis pour couvrir les frais d'étude courantométrique, suivant les exigences de ministère de l'Environnement;

**ATTENDU QUE** les honoraires professionnels demandés, selon les explications fournies par Roche ltée, ne doivent pas avoir pour effet d'augmenter le coût global du projet et de fait, doivent demeurer des dépenses admissibles dans le cadre du programme «Les eaux vives du Québec» approuvé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole;

**POUR TOUTES CES CONSIDÉRATIONS**, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la présente demande au montant de 21 447. \$, en sus des taxes, sous toute réserve du respect intégral du préambule des présentes minutes.

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX**

175-2002

**AMÉLIORATIONS LOCATIVES (SECTEUR NORD DE LA RUE LAFLEUR)  
NON AUTORISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** la lettre de la SHQ datée du 23 mai 2002 demandant à la municipalité de contribuer 10 % de la facture de 315 271.66 \$ pour les améliorations locatives des bâtiments de la section nord de la rue Lafleur non reliées aux sinistres;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix n'a jamais autorisé de tels travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix n'a pas budgété une telle somme pour l'année financière 2002;

**ATTENDU** la rencontre du 6 février 2002 entre M. Claude Hamel, directeur de l'habitation sociale secteur Québec et M. Gaétan Leduc, conseiller en gestion à la SHQ et responsable de l'OMH de Sainte-Croix, et le conseil municipal de Sainte-Croix, et que les représentants de la SHQ n'ont jamais fait mention que la municipalité aurait une contribution à apporter à ces travaux locatifs;

**ATTENDU QU'**une révision budgétaire a été accordée le 5 mars 2002 par la SHQ et qu'aucune mention n'a été inscrite mentionnant les coûts supplémentaires pour l'amélioration locative;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucun détail sur le montant qui est stipulé dans la lettre du 23 mai 2002;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de refuser de payer la somme demandée par la SHQ et nous demandons une rencontre dans les plus brefs délais avec les représentants de la SHQ.

176-2002

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CÔTÉ NORD DE LA RUE LAFLEUR VS  
BUDGET**

**ATTENDU QUE** les travaux de terrassement du côté nord de la rue Lafleur sont commencés;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2002

**ATTENDU QUE** les travaux ne sont pas autorisés par la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix doit être consultée et doit autoriser les travaux de terrassement et de gazonnement;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de demander à la SHQ de cesser les travaux de terrassement et de gazonnement immédiatement et la municipalité demande une rencontre dans les plus brefs délais avec les représentants de la SHQ.

### VARIA

- **Demande de certificat d'autorisation auprès de l'environnement :**
  - Ferme Gilles et Monique Cayer : valorisation de cendres de bois;
  - Ferme Robert Paré : valorisation de cendres de bois et de fibres de papetières;
  - Aliments Breton inc.: projets 1 & 2, augmenter le poids des porcs et transfert des certificats d'autorisations;
  - Ferme Berlou SENC : agrandissement d'une installation d'élevage, augmentation du nombre d'unités animales et construction ou modification d'un ouvrage d'entreposage du fumier;
  - Exploitation Brière SENC : construction ou modification d'un ouvrage d'entreposage du fumier et ajout de production de coqs;
  - Exploitation Brière SENC : remplacement du type d'animaux et obtenir un C.A. pour entreposage en milieu étanche.
  
- **Programme Placement Carrière-Été 2002** : projet refusé.
  
- **Comité du schéma d'aménagement** : nouvelle invitation à faire aux gens du s/urbain.
  
- **Lumière rue Legendre (face au 104)** : émonder les branches – référer à l'inspecteur.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

177-2002

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 09 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier